

copie de la convention intervenue entre huit pays participants de l'OTAN, y compris le Canada, au sujet de la deuxième phase du programme de recherche de l'OTAN sur les communications, mis sur pied en 1967.

[Français]

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le document mentionné dans cette motion est un mémorandum de convention entre les gouvernements concernés et constitue un document «classifié». De tels documents confidentiels sont considérés comme étant réservés, et je me demande si l'honorable député d'York-Sud est disposé à retirer cette motion.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a eu l'obligeance de me remettre à ce sujet un communiqué détaillé à la presse qu'il a rendu public...

[Français]

Je suis heureux de retirer ma motion.

M. l'Orateur: La motion est retirée.
(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE CONTRAT DE VENTE DE BLÉ PASSÉ AVEC L'URSS

[Traduction]

Motion n° 125—**M. Gleave:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du contrat signé le 20 juin 1966, par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'URSS et concernant la vente à l'URSS de 336 millions de boisseaux de blé canadien.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État (M. Lang) tient à informer le député que ni le gouvernement ni la Commission canadienne du blé n'ont l'habitude de rendre publics les contrats de vente de blé, étant donné que ces renseignements pourraient être préjudiciables aux activités commerciales de la Commission. Le ministre demande donc au député de retirer sa motion.

M. Gleave: Reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE

Motion n° 156—**M. Peters:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport du comité interministériel sur les possibilités d'application du système métrique au Canada, dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 2706 qui figure à la page 11702 du hansard du 22 octobre 1969.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce tient à informer le député que le rapport du comité interministériel est destiné aux ministres, qui renferme des recommandations et que, par conséquent, il s'agit là d'un mémoire intérieur, donc confidentiel. Le Livre blanc sur la conversion métrique, déposé la semaine dernière, expose les conclusions du gouvernement. De ce fait, le ministre demande au député de retirer sa motion.

M. Peters: Étant donné l'importance de la question, monsieur l'Orateur, j'estime qu'elle ne devrait pas être confidentielle et je demande par conséquent à Votre Honneur de la mettre en discussion.

L'hon. M. Macdonald: Reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS EN ÉTÉ

Motion n° 200—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du projet d'étude du groupe de travail spécial chargé d'examiner la question de l'emploi d'étudiants pendant l'été, ainsi qu'il en a été fait mention par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans un discours prononcé devant l'Association canadienne de la formation professionnelle le 23 mai 1969.

[Français]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les documents demandés dans la présente motion sont des textes de travail d'utilisation interne, à l'usage des fonctionnaires du ministère et, comme tels, ils sont par tradition de caractère privilégié.

Vu ce qui précède, je demanderais à l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

[Traduction]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'estime que ce document est précisément du genre de ceux qui devraient être mis à la portée de tous les Canadiens. Je demande donc que la question soit mise en discussion.

L'hon. M. Macdonald: Reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LA GESTION FINANCIÈRE DU COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

Motion n° 209—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert présenté au ministère de la Défense nationale en